

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260922-111_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bastien MONREAL, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET.

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°111/2026

Commande de végétaux auprès de la pépinière départementale du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Monsieur Pierre PAGNON, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée que, dans le cadre de l'embellissement et de l'aménagement des espaces publics de la commune, une demande d'essences arbustives et arborées auprès de la pépinière départementale du conseil départemental des Pyrénées-Orientales doit être accompagnée d'une délibération du conseil municipal. Il précise que, par courrier en date du 3 juillet 2026, madame Hermeline MALHERBE, présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, a rappelé l'importance du rôle de la pépinière départementale dans l'accompagnement des communes. Elle souhaite notamment que celle-ci poursuive le développement de la palette végétale proposée, en privilégiant des essences locales, adaptées aux évolutions climatiques à venir, respectueuses des paysages à préserver et davantage résistantes aux périodes de sécheresse qui pourraient se renouveler.

Monsieur Pierre PAGNON rappelle les orientations retenues par la commune en matière d'aménagement paysager, visant à favoriser une végétalisation durable, adaptée au territoire et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, il présente à l'assemblée la liste des essences végétales sollicitées auprès de la pépinière départementale du conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Pierre PAGNON, conseiller municipal délégué, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT l'intérêt d'embellir régulièrement le village et d'améliorer le cadre de vie des Torreillans ;

- VALIDE la commande de végétaux auprès du conseil départemental des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la campagne d'embellissement des espaces publics de la commune de Torreilles, conformément à la demande annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 24 SEP. 2026
Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE



La secrétaire,

Bénédicte ROGER